

Bruxelles, le 21 septembre 2020

À Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Défense Philippe Goffin,

Monsieur le Ministre,

Le 1^{er} octobre 2020, la Belgique enverra quatre F-16 pour participer à l'Opération Inherent Resolve. En tant que collectif d'organisations de la société civile, nous sommes préoccupés par le faible niveau de transparence et de responsabilisation dont ce déploiement militaire fait l'objet. La participation passée de la Belgique à l'Opération Inherent Resolve demeure encore très secrète. En conséquence, les membres du Parlement belge se retrouvent dans l'incapacité d'exercer pleinement un contrôle démocratique¹. Quant aux citoyens belges, syriens et irakiens, ils sont tenus dans l'ignorance de cas éventuels de dommages causés aux populations civiles lors de précédentes frappes aériennes belges ou d'autres activités de soutien à ces frappes dans le cadre de la lutte contre l'État islamique.

Une étude comparative menée par Airwars a montré que la Belgique reste l'un des pays les moins transparents de la coalition internationale dirigée par les États-Unis. Comme l'a révélé une enquête conjointe d'Airwars, de la *BBC*, de *De Morgen* et de *Libération* en mars 2020, la Belgique refuse de reconnaître l'existence de victimes civiles découlant de ses actions, alors même que la coalition dirigée par les États-Unis a admis la crédibilité de ces cas. En réponse à cette enquête, le ministère belge de la Défense s'est contenté de déclarer que les forces armées belges (BAF)

1. Voir Pax Christi Vlaanderen et Vredesactie (2018) : « Parlement Buitenspel? Democratische controle op militaire operaties », https://www.paxchristi.be/sites/default/files/parlement-buitenspel_vredesactie-pcv.pdf

n'étaient « certainement pas impliquées dans tous les événements », sans fournir plus de détails ou de preuves de cette audacieuse affirmation².

Jusqu'à présent, dans le débat sur les dommages causés aux civils et sur la responsabilité, la Belgique s'est focalisée sur la légalité des frappes aériennes. Tant que le ministère belge de la Défense ne considère pas que les incidents ayant causé des dommages aux civils constituent une violation du droit international humanitaire, il s'abstient de se livrer à un quelconque exercice, de tirer des enseignements, ou encore de procéder à des évaluations qui soient accessibles au public.

Nous pensons que cette position n'est pas viable. Nous l'avons vu aux Pays-Bas, où les médias ont découvert en octobre 2019 qu'un raid aérien sur Hawijah, en Irak, avait causé, en 2015, la mort d'au moins 70 civils : lorsque que la vérité sur ce type d'incidents éclate (inévitablement) au grand jour, cela peut entraîner un recul majeur au niveau national et nuire gravement à la confiance accordée au gouvernement par le Parlement et le public.

Appel à une plus grande transparence

Jusqu'à présent, le ministère belge de la Défense s'est montré peu enclin à améliorer ses pratiques de transparence et de responsabilité lors du prochain déploiement des quatre F-16, en dépit du fait que le Parlement a clairement souligné la nécessité d'une plus grande transparence. Nous demandons donc au ministère de la Défense de se conformer pleinement à la résolution parlementaire du 25 juin 2020³. Plus précisément, les amendements 4, 6 et 17 de cette résolution demandent au gouvernement fédéral de faire ce qui suit (texte officiel) :

4. De faire preuve d'une transparence militaire maximale vis-à-vis de la Chambre des représentants en ce qui concerne la prévention, le suivi et le rapportage des victimes civiles éventuelles suite à notre engagement militaire et en particulier de renforcer le contrôle parlementaire sur les actions du Red Card Holder national ;

6. à se concerter activement avec le gouvernement néerlandais pour prendre connaissance de tous les enseignements du drame d'Hawija et pour comprendre ces enseignements et à exposer ensuite à la Chambre des représentants de quelle façon ceux-ci seront exploités durant l'engagement militaire belge de façon à éviter autant que possible les victimes civiles ;

17. de communiquer publiquement, après avoir enquêté et compte tenu des considérations militaires et sécuritaires, sur les victimes civiles éventuelles des opérations militaires belges, et de garantir une coopération et un échange actifs avec

2. Chris Woods, « Europe's shame: Claims by key allies of no civilian harm in war against ISIS exposed », *Airwars* (15 mars 2020), <https://airwars.org/news-and-investigations/europes-shame-claims-of-no-civilian-harm-exposed/>

3. Chambre des Représentants de Belgique, *Résolution concernant l'engagement Opérationnel dans le cadre de l'Opération Inherent Resolve (OIR)* (25 juin 2020), <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/1298/55K1298010.pdf>.

les groupes de surveillance et les organisations de défense des droits de l'Homme extérieurs [...].

Actuellement, des processus consultatifs sont en cours aux États-Unis, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas pour améliorer la transparence et la responsabilité en cas de dommages causés aux civils et pour mettre en œuvre des politiques visant à mieux protéger les civils dans les conflits armés. Ces processus se déroulent en consultation avec diverses organisations de la société civile, notamment des universitaires et des ONG, telles que Airwars, CIVIC, Amnesty International et d'autres organisations locales de la société civile.

Nous pensons qu'il est crucial que la Belgique s'engage à améliorer son bilan en matière de transparence et de responsabilité. Nous souhaitons par la présente vous informer qu'en tant que collectif d'organisations de la société civile, nous sommes prêts à travailler activement ensemble et à partager notre expertise et nos connaissances avec le ministère de la Défense afin de réaliser des progrès concrets en vue d'améliorer la transparence et la responsabilité du prochain déploiement militaire de la Belgique en Irak et en Syrie.

Recommandations

Les organisations soussignées appellent le gouvernement belge à veiller au minimum à :

1. Publier la date exacte et le lieu précis de tous les raids aériens belges effectués dans le cadre de la lutte contre l'EIL ;
2. Publier les résultats de toutes les enquêtes sur les victimes civiles – y compris les données, la localisation, les cibles et le nombre de victimes civiles des actions militaires – même si la propre enquête du ministère de la Défense conclut à une non-violation du droit international humanitaire ;
3. Rédiger des lignes directrices pour la publication proactive de ces informations (à l'avenir) sous forme de données ouvertes constituant un aperçu lisible par ordinateur, afin de permettre un contrôle par des parties indépendantes ;
4. Travailler en collaboration avec des parties extérieures, y compris des ONG, en élaborant des normes relatives aux critères minimaux auxquels doivent répondre les plaintes extérieures concernant des victimes civiles pour que le ministère de la Défense puisse les évaluer ;
5. Doter le ministère de la Défense des capacités nécessaires afin que les fonctionnaires puissent assurer le suivi et la publication active des données sur les frappes aériennes et les victimes civiles dans les conflits armés, y compris dans les futures interventions militaires, afin que les conséquences des interventions militaires soient systématiquement suivies et publiées ;

6. Introduire ou renforcer un mécanisme permettant aux victimes potentielles des bombardements de la coalition de se manifester et de faire part de leurs préoccupations ;
7. Adopter une déclaration politique sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, comportant un engagement clair à procéder à la collecte des données et à une notification transparente.

Comme l'armée belge a décidé d'utiliser des bombes précises de petit diamètre au cours de la prochaine période de déploiement, nous pensons qu'il est crucial de souligner que la protection de la vie des civils et des infrastructures civiles, en particulier dans les zones urbaines, nécessite davantage que le recours à des armes de précision.

Les organisations soussignées se préparent à communiquer publiquement sur cette question et à partager une copie de cette lettre avec la presse belge d'ici la fin septembre, car nous pensons que cette discussion concerne le public belge.

Nous espérons que vous répondrez positivement à notre appel à la coopération et à l'échange sur cette importante question, et nous réjouissons d'entamer un dialogue avec le ministère de la Défense en vue d'une discussion plus approfondie sur nos recommandations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués,



11.11.11



Airwars



Amnesty Belgium



CNAPD



GRIP



Humanity & Inclusion



Oxfam Belgium



Pax Christi Flanders



Vredesactie



Vrede vzw